

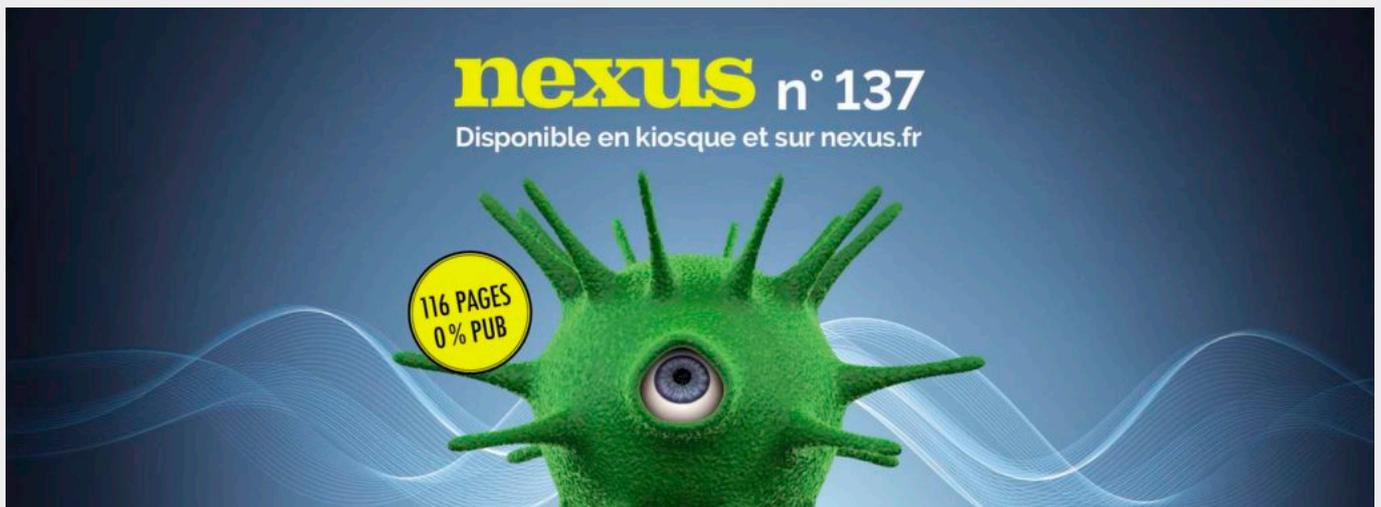
L'Ordre des médecins : le tribunal des exceptions



[Source : Nexus]

[Photo by wax115 from FreeImages]

À l'heure où le professeur Didier Raoult est convoqué par la chambre disciplinaire de l'Ordre des médecins, on ne peut que s'étonner de la célérité avec laquelle cet Ordre poursuit celles et ceux qui, par exemple, pour combattre la Covid-19, proposent d'autres pistes que la vaccination (dernièrement avec l'Ivermectine). Alors que ce même Ordre est étrangement paralysé dès qu'il s'agit de poursuivre des confrères pour viols.



◆ Des viols passés sous silence

C'est ce que révèle l'enquête d'Élise Lucet « Agressions sexuelles sur ordonnance » (Envoyé spécial, 04/11/21) : « *Des femmes souvent très jeunes violées ou agressées sexuellement dans le cabinet de leur médecin. [...] Des lanceurs d'alerte sanctionnés et l'Ordre des Médecins qui n'intervient pas toujours malgré les signalements...* »

Viol sur ordonnance

Publié le 04/11/2021 23:28



2 France 2
France Télévisions



Envoyé spécial
Édition du jeudi 4 novembre 2021

◆ Exercice illégal de la guérison

L'occasion de lire ou relire le livre de Sylvie Simon « *Exercice illégal de la guérison* » (Marco Pietteur, mars 1998). L'auteure, qui fut une plume régulière de Nexus, posait une question essentielle :

« Comment exercer légalement la médecine en respectant le serment d'Hippocrate et les droits des malades, malgré la dictature du Conseil de l'Ordre ajoutée à celle des lobbies pharmaceutiques ? »

Dans cet ouvrage, Sylvie Simon

« qui a su recueillir les témoignages de médecins courageux, nous permet d'accéder aux rouages d'une machine commandée par ce Tribunal d'exception qu'est le Conseil de l'Ordre, de découvrir comment celui-ci use et abuse de son pouvoir régalién afin de museler les médecins qui choisissent de guérir les patients exclusivement selon leur savoir et leur conscience. Ce livre permet ainsi, à travers les expériences vécues de différents praticiens, de comprendre la douleur de ceux qui voient leur vie à soigner les malades et qui se voient soudain interdits d'exercer

sous prétexte qu'ils osent remettre en cause un système largement gangrené par le pouvoir médico-économique. »

Sylvie SIMON

Exercice illégal de la guérison

